



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 24 MARS 2025 à 19H

L'an deux mil vingt-cinq, le LUNDI 24 MARS, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Date de convocation : le 12 MARS 2025

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Laëtitia SAROUL, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Stéphane MONNERET, Charles RICHARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Jean-Christophe HULLIN, Christian BONIN et Anne-Marie LEROY.

Absent(s) excusé(s) : Thierry LOUVEL

Absent(s) : Adeline MULOWSKY

Pouvoir(s) : Thierry LOUVEL à Jean-Michel BRIMBOEUF

Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.

0 – Approbation du précédent procès-verbal de séance

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 24 Février 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé avec 2 abstentions (C. RICHARDIN et J.C. HULLIN).

1 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2025

Suite aux propositions formulées par la Commission Finances-Budget qui s'est réunie le 11 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions communales allouées aux différentes associations locales pour l'année 2025 de la façon suivante :

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT, il est rappelé que les associations sont tenues de fournir à la Commune qui a accordé une subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. Le versement de la subvention ne sera réalisé que si l'association respecte cette obligation et transmet l'ensemble des documents.

La somme attribuée correspond à la demande formulée par l'association dans le dossier de demande de subvention 2025.

A la majorité (3 voix contre : S. POULET-MATHIS, C. RICHARDIN, J.C. HULLIN), le Conseil municipal vote les subventions comme proposé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GRANDE BORDE 10^è Tranche

2 – Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	83 802,86	83 803,86	167 806,32
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 802,86	83 803,86	167 806,32
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

5 – Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent au 31/12/2023	639 301,98 €
Part affectée à l'investissement en 2024 Art 1068	0 €
Résultat 2024 Excédent	461 813,08 €
Excédent cumulé au 31/12/2024	1 101 115,06 €

370.740,56 € en 2023

639.301,98€ en 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit au 31/12/2023	-28 094,03 €
Besoin de financement	
Résultat 2024	-188 889,50 €
Besoin de financement	
Excédent ou Déficit cumulé au 31/12/2024	-216 983,53 €
A reprendre à l'art 001 au BP 2025	
Reprise des Restes A Réaliser 2024 en dépenses	281 108,41 €
Reprise des Restes A Réaliser 2024 en recettes	250 375,00 €
Besoin de financement de la Section d'Investissement	-247 716,94 €

A la majorité, avec 2 voix contre (J.C. HULLIN et C. RICHARDIN) et 1 abstention (S. POULET-MATHIS), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire, excédent de fonctionnement cumulé : **1.101.115,06 €**

AFFECTATION

Affectation obligatoire en investissement (Couverture du besoin de financement Recette budgétaire à l'art 1068 en 2025)	247 716,94 €
Solde excédent de fonctionnement	853 398,12 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art 1068 en 2025)	0€
Solde disponible de fonctionnement (A reprendre à l'art 002 en 2025)	853 398,12 €

639.301,98 € en 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 100,00	0,00	17 400,00	0,00	17 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	70 600,00	0,00	70 600,00	0,00	70 600,00
731	Fiscalité locale	677 500,00	0,00	678 000,00	0,00	678 000,00
74	Dotations et participations (3)	526 100,00	0,00	464 250,00	0,00	464 250,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 200,00	0,00	42 900,00	0,00	42 900,00
Total des recettes de gestion courante		1 335 500,00	0,00	1 278 150,00	0,00	1 278 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		2 453,00	0,00	2 453,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 337 000,00	0,00	1 282 103,00	0,00	1 282 103,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 337 000,00	0,00	1 282 103,00	0,00	1 282 103,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	853 398,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 135 501,12
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	673 670,12
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Pas de remarques particulières sur les recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	185 000,00	250 375,00	748 220,00	0,00	998 595,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	65 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	250 375,00	1 148 220,00	0,00	1 398 595,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	19 000,00	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	247 716,94	0,00	247 716,94
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	24 673,40	0,00	24 673,40	0,00	24 673,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		51 673,40	0,00	338 390,34	0,00	338 390,34
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		301 673,40	250 375,00	1 486 610,34	0,00	1 736 985,34

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	463 827,74		659 775,12	0,00	659 775,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 530,00		13 895,00	0,00	13 895,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		264 000,00	0,00	264 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		470 357,74		937 670,12	0,00	937 670,12

TOTAL	772 031,14	250 375,00	2 424 280,46	0,00	2 674 655,46
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 674 655,46
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	673 670,12
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16445.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Après lecture de chaque chapitre des recettes d'investissement, Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas les réponses de toutes les demandes de subvention. Les travaux ne seront réalisés que si les subventions sont accordées.

Il est précisé que la réfection de la Rue St Pierre est prévue et devra être réalisée avant la pose de l'échafaudage pour les travaux de l'église.

Monsieur J.M. BRIMBOEUF estime que la commune n'a pas beaucoup investi à part le Tiers-Lieu et l'église. Il pense qu'il aurait mieux fallu restaurer les logements, faire des travaux de voirie... Madame F. MAZEAUD intervient en disant que l'espace public a été amélioré.

Il est noté que les projets avancent mais les dossiers sont longs à mettre en place.

8 – Vote des taux des taxes locales 2025 (taxe foncière bâti et non bâti, taxe d’habitation)

Pour mémoire, les taux communaux sont les suivants :

- 47,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 44,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 18,41 % pour la taxe d’habitation.

Depuis 2020, le taux de taxe d’habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019, jusqu’en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale (suppression progressive de la TH).

A compter de 2023, le taux de TH (toujours applicable sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale) pouvait à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l’article 1636 B sexies du CGI-Code Général des Impôts.

Il est proposé de maintenir les taux d’imposition en 2025 aux mêmes taux qu’en 2024, soit :

- 47,77 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 44,42 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 18,41 %** pour la taxe d’habitation (taux également applicable sur les locaux vacants suite à institution de la THLV par délibération n° juillet22.05 du 25 juillet 2022)

AVEC LE MAINTIEN DES TAUX ACTUELS, LE PRODUIT FISCAL PRÉVISIONNEL ATTENDU EST DE 699.233 €, dont 13.807,50 € au titre de la THLV avant dégrèvements.

Prévision inscrite au BP 2025 : 675.000 €

Produit fiscal perçu en 2024 : 688.769 €

POUR MÉMOIRE TAUX MOYENS COMMUNAUX 2024

	Niveau National	Niveau Départemental	Mondoubleau
Taxe Foncière (bâti)	39,74 %	51,71 %	47,77 %
Taxe Foncière (non bâti)	51,08 %	51,50 %	44,42 %
Taxe d’habitation	23,88 %	24,24 %	18,41 %

Après délibération, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE de maintenir les taux d’imposition 2025 aux mêmes taux qu’en 2024.

INFOS COMMUNAUTAIRES :

- Infos maison médicale : projet d'arrivée de 3 médecins retraités pour 1 poste.
- Médiathèque : Départ d'Amélie VISSE, remplacée par Servane GUÉNÉDAL
- Point sur l'espace de vie sociale : des actions diverses sont en cours pour lutter contre l'isolement

QUESTIONS DIVERSES

Néant

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal	Lundi 28 AVRIL 2025 à 19h
-----------------------------------	----------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Claude THUILLIER



Odile CAPITAINE

